

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
660^{ème} RÉUNION
21 FÉVRIER 2017
ADDIS ABÉBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM(DCLX)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 660^{ème} réunion tenue le 21 février 2017, a adopté la décision qui suit sur la situation de la sécheresse et ses implications pour la paix et la sécurité en Afrique:

Le Conseil,

1. **Prend note** de la note d'information sur la situation de la sécheresse et ses implications pour la paix et la sécurité en Afrique. Le Conseil **prend également note** de la déclaration faite par le Directeur Paix et Sécurité par intérim au nom du Commissaire à la paix et à la sécurité. Le Conseil **prend également note** des présentations faites par la Commission de l'UA, les Départements des Affaires politiques et de l'Economie rurale et de l'agriculture, ainsi que de la présentation faite par le Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR);
2. **Rappelle** les décisions de la Conférence de l'UA sur le changement climatique, en particulier Assembly/AU/Dec.246(XII), Assembly/AU/Dec.580(XXV) Rev1 et Assembly/AU/Dec.603 (XXVI) adoptées par les 12^{ème}, 25^{ème} et 26^{ème} Sessions ordinaires de l'Union, respectivement, sur la position commune africaine sur le changement climatique et les facteurs d'atténuation, ainsi que le communiqué de presse PSC/PR/BR(DLXXXV) adopté lors de sa 585^{ème} réunion tenue le 30 mars 2016;
3. Tout **en mettant l'accent** sur l'interdépendance entre la sécurité humaine et la protection de l'environnement, le Conseil **exprime sa profonde préoccupation** face aux effets dévastateurs du changement climatique en Afrique qui se manifestent par des sécheresses récurrentes, qui est l'un des principaux facteurs de tension et de violence dans les communautés. Le Conseil **exprime la solidarité** de l'UA avec les pays africains les plus touchés par la sécheresse;
4. **Reconnaît** que les facteurs naturels El Nino et El Nina et leurs effets, qui sont aggravés par les effets du changement climatique, provoqueront des sécheresses et des périodes de sécheresse prolongées ou des inondations qui rendent impératif que l'Afrique soit préparée avec des réponses adéquates;
5. **Appelle** les États membres et les Communautés économiques régionales/ Mécanismes régionaux (CER/MR) à prendre des mesures urgentes pour mobiliser et apporter un secours immédiat aux populations touchées par les effets des sécheresses 2015-2016, ainsi que par les conditions de sécheresse dans les différentes régions de l'Afrique;
6. **Félicite** les États membres de l'UA qui ont déjà déployé des efforts pour remédier aux effets des sécheresses. À cet égard, le Conseil **souligne la nécessité** pour les États membres et les CER/MR de partager l'expertise internationale en matière d'atténuation de la sécheresse, y

compris l'intensification des efforts nationaux et régionaux de préparation aux catastrophes en traduisant les signaux d'alerte rapide en actions concrètes;

7. **Reconnaît** que des réponses purement humanitaires ne suffisent pas à remédier pleinement au fléau de la sécheresse et aux vulnérabilités sous-jacentes du changement climatique sur le continent. En conséquence, le Conseil **appelle** les États membres de l'UA à accélérer la mise en œuvre intégrée des engagements et accords internationaux et régionaux existants relatifs à l'atténuation des effets du changement climatique, à savoir l'Accord sur le climat de Paris, le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030;

8. **Souligne la nécessité** pour les États membres de commencer à élaborer des stratégies pour une protection efficace contre l'impact de la sécheresse et la fourniture de secours, tout en respectant les principes du droit international et les arrangements sousrégionaux sur le changement climatique et les menaces que pose ce défi, qui continue de créer des problèmes existentiels à de nombreux États africains. A cet égard, le Conseil **souligne en outre** la nécessité de la coopération entre les États membres, afin de régler ce problème majeur.

9. **Appelle** les États membres de l'UA, les CER/MR et les partenaires à poursuivre activement des approches intégrées visant à renforcer la résilience axée sur la prévention et à renforcer le lien entre le développement et l'humanitaire, ainsi qu'à renforcer la communication sur la sécheresse à travers l'échange des données en temps opportun, afin d'informer la préparation et les réponses aux niveaux national, régional et continental. Le Conseil **exhorte** les États membres de l'Union africaine à prendre les mesures appropriées pour faciliter le mouvement transfrontalier de leurs populations et de leurs biens, éliminer les obstacles fiscaux et autres contraintes logistiques qui entraînent une flambée des prix des denrées alimentaires, qui aggrave l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité des populations touchés par les sécheresses;

10. **Appelle** les institutions africaines et les partenariats public-privé à proposer des solutions novatrices pour lutter contre la sécheresse, en mettant particulièrement l'accent sur l'autonomisation économique des communautés locales, en particulier dans les régions arides et semi-arides d'Afrique;

11. **Souligne la nécessité** de réapprovisionner le Fonds spécial d'assistance d'urgence de l'UA pour la lutte contre la sécheresse et la famine en Afrique, afin de lui permettre d'aider les Africains en temps opportun, chaque fois qu'il y a un besoin urgent sur le continent. À cet égard, le Conseil **appelle** tous les États membres de l'UA à apporter leur appui financier au Fonds et à s'acquitter de leurs engagements en vertu de la Déclaration de Maputo de 2003 sur l'agriculture et la sécurité alimentaire d'allouer 10% de leur budget national au développement agricole;

12. **Appelle** tous les États membres et la communauté internationale toute entière à continuer d'apporter une aide humanitaire aux pays les plus touchés par le changement climatique et les crises humanitaires causées par la sécheresse;

13. **Reconnait la nécessité** de mobiliser des fonds pour appuyer les communautés africaines affectées par la sécheresse, en particulier pour les femmes, les enfants et autres groupes vulnérables touchés par l'insécurité alimentaire résultant de la sécheresse à travers l'Afrique. À cet égard, le Conseil **demande** à la Commission d'entreprendre des consultations avec toutes les parties prenantes pour organiser une conférence internationale sur les effets de la sécheresse en Afrique, en vue de mobiliser des ressources pour une réponse immédiate;
14. **Réitère son appel** à tous les États membres, qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier l'Accord de Paris et à accélérer sa mise en œuvre, étant donné qu'il représente un tournant historique dans la coopération internationale dans le domaine du changement climatique;
15. **Décide** de rester activement saisi de la question.